

INVENTAIRE des ÉMISSIONS de POLLUANT

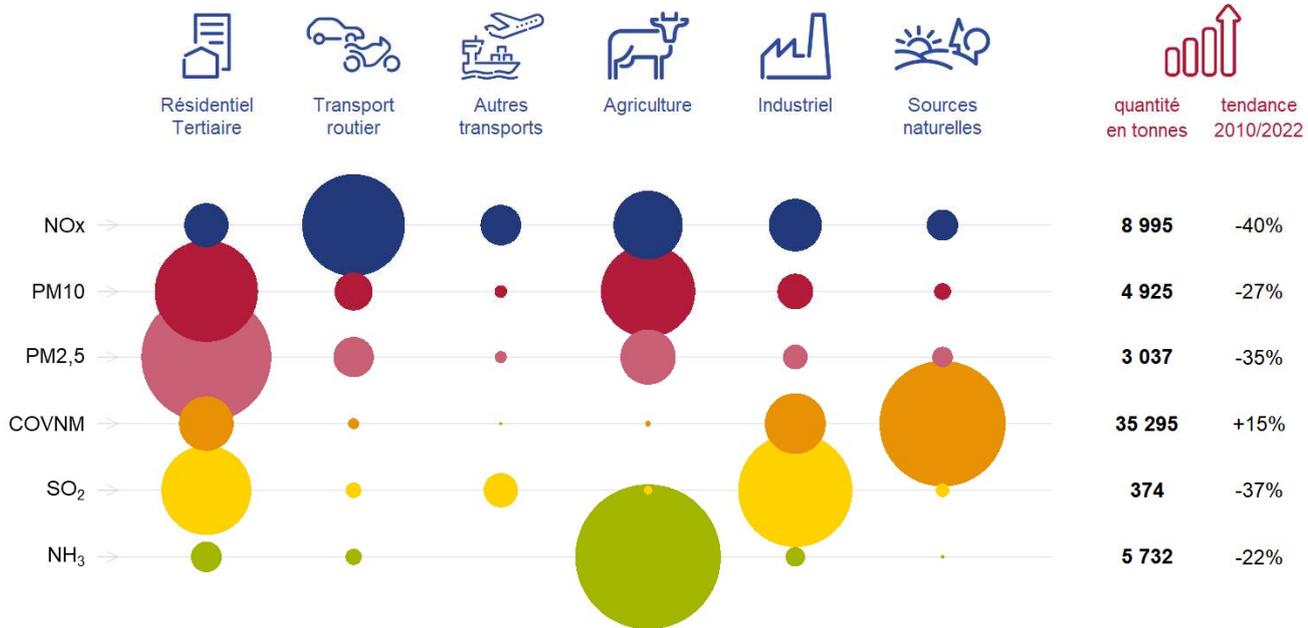
Charente-Maritime

département



Recensement des polluants rejetés dans l'air

par secteur d'activité



COVNM : composés organiques volatils non méthaniques NOx : oxydes d'azote PM₁₀ : particules grossières
 PM_{2,5} : particules fines NH₃ : ammoniac SO₂ : dioxyde de soufre

En **Charente-Maritime**, le transport routier est à l'origine d'une part importante des émissions de **NO_x**. Ce polluant, issu principalement de la combustion, est aussi émis par le secteur agricole (engins agricoles et engrais), les industries ou encore le secteur résidentiel/tertiaire (chauffage au bois, gaz ou fioul). Concernant les particules (**PM_{2,5}** et **PM₁₀**), les sources principales d'émissions sont le chauffage au bois (secteur résidentiel/tertiaire) et l'agriculture (en particulier via le travail des sols). Les **COVNM** sont quant à eux principalement émis par les sources naturelles (forêts), avec également des contributions significatives des secteurs industriel et résidentiel/tertiaire (fabrication ou utilisation de solvants, colles, peintures, production d'alcool, chauffage au bois etc.). Le **SO₂** comprend deux sources principales que sont les industries (combustion) et le secteur résidentiel via le chauffage au fioul et au bois. Enfin, la source principale de **NH₃** est l'agriculture, et plus précisément les déjections animales et l'épandage de celles-ci sur les cultures (engrais).

Contribution du département dans les émissions régionales (2022)



Retrouvez les données sur notre site web

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/emissions>